



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CD 68 DU 10 JUIN 2017

L'Assemblée Générale a été précédée de la remise des récompenses.

Afin de mettre en valeur les récipiendaires, certaines de ces médailles seront remises à la demande des clubs, dans les clubs respectifs.

Le 10 juin 2017, les délégués des associations de Judo et Discipline associées du Haut-Rhin se sont réunis en Assemblée Générale à Kaysersberg sur convocation écrite (annexe 1) faite par le comité directeur du CD68 Judo.

Mr le Président Jean-Luc CARDOSO souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants des clubs présents.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Jean-Luc CARDOSO, Président du CD 68, assisté de Mme SCHULER Nathalie, Secrétaire Générale du CD 68.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les délégués représentants les clubs, qui est annexée au Présent Procès-Verbal. (annexe 2)

Ladite feuille de présence permet de constater que :

Nombre total des clubs dans le Haut-Rhin : 59 soit 1980 voix

Nombre de clubs présents ou représentés : 32 soit 1000 voix

Les voix se répartissent de la façon suivante :

26 présidents de clubs représentant 495 voix sur 990 possibles

27 enseignants représentant 505 voix sur 990 possibles

Soit un total de 1000 voix sur 1980 possibles

Rappel des conditions de Quorum (Article 7 et 28 des statuts)

« L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si le tiers au moins des membres représentant la moitié des voix sont présents.

Lors de ces Assemblées, les décisions de modifier les statuts doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents représentant au moins les deux tiers des voix. »

Rappel des quorums statutaires :

Assemblée Générale Ordinaire : le tiers des membres présents ou représentés (Article 7 des statuts)

Assemblée Générale Extraordinaire : le tiers des membres présents ou représentés (Article 28)



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Secrétariat Général

Les quorums à atteindre sont de :

Assemblée Générale Ordinaire : 20 clubs représentants 660 voix

Assemblée Générale Extraordinaire : 20 clubs représentants 660 voix

En conséquence, les quorums étant atteints, les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires Départementales pourront valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé par convocation.

Mr le Président Jean-Luc Cardoso déclare l'Assemblée Générale du CD 68 et des associations de Judo et Discipline associées du Haut-Rhin ouverte.

Il salue plus particulièrement la présence des personnalités suivantes :

- Mr BIHL, Vice-Président du Conseil départemental qui représente Mr STRAUMANN (Président du Conseil Départemental)
- Mme LECHLEITER, membre d'honneur
- Mr DUVERGEY, Président de la Ligue du Grand Est de Judo
- Mr ROSENZWEIG, ancien Vice-Président de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées, ancien président de la Ligue d'Alsace
- Mr BRISWALTER, membre d'honneur du CD 68
- Mr MEYER, représentant Mr BOOTZ (président) du CD Olympique et Sportif

Il excuse les absences des personnalités suivantes :

- Mr ROUGÉ, Président de la FFJDA
- Mr GIRARDOT, Secrétaire Général de la FFJDA
- Mr SENAUD, Directeur Technique National de la FFJDA
- Mr GIRARDEY, Conseiller technique de la Ligue du Grand Est
- Mr HAAS BECKER, Président du CROSA
- Mr STRAUMANN, Président du Conseil Départemental
- Mr SCHITTLY, Président du Conseil Départemental des sports
- Mr RALITE, Secrétaire Général de la Ligue Grand Est de Judo
- Mr RICHERT, Président de la région Grand Est
- Mr TYBURN, Président du Comité du Bas Rhin
- Mr BOOTZ président du CDOS 68
- Mme LUX, Directrice de la DDCSPP 68
- Mme FEUTZ, Directrice du Conseil Départemental des Sports
- Mr LOHR, Maire de Kaysersberg

Les membres du comité Directeur du CD 68 retenus pour des raisons professionnelles ou familiales.

Les membres d'honneur du CD 68 :

- Mr MAURER, Président d'honneur du CD 68
- Mr HEMMERLIN, Vice-Président d'honneur du CD 68
- Mme DETTERER, membre d'honneur
- Mr RITTIMANN, membre d'honneur et responsable de la commission électorale





COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Secrétariat Général

Il excuse de leurs absences, les partenaires du CD 68 Judo :

Mr SCHRUTT, Directeur du Crédit Mutuel d'Altkirch, partenaire sur le Challenge Crédit Mutuel des jeunes (benjamins, minimes, cadets).

Radio Flor'Fm

L'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire des membres disparus au cours de la dernière saison.

Après cette minute de silence, le Président souhaite une fois de plus féliciter les récipiendaires des récompenses qui ont été remises en préalable à l'Assemblée, et propose que nous passions au point n°1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 04 juin 2016

Le procès-verbal du 04 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Rapports du Comité Directeur

2.1 Rapport moral du Président et présentation des 50 ans du CD 68 le 04 Novembre 2017 (annexe 4)

2.2 Rapport d'activité de la Secrétaire Générale (annexe 5)

2.3 Rapport financier

2.4 Rapports d'activités présentées par les responsables des commissions (annexe 6)

Chacun des responsables est invité à venir commenter son rapport :

- Responsable du département des ASTP
- Commission sportive
- Commission d'arbitrage
- Commission Pédagogique
- Commission sponsors et communication
- Commission ceintures noires et chargé de l'éthique
- Commission des récompenses
- Commission des sélections
- CPS jeunes, adultes, Classe Départementale
- Commission matériel
- Commission Ju-Jitsu et Ne-Waza
- Commission informatique et site
- Rapport département Masse et Jeunes





3. Arrêté des comptes annuels (annexe 7)

La synthèse est commentée dans les grandes lignes.

Grâce à la rigueur de gestion du trésorier, des responsables de commissions et des efforts des uns et des autres, le budget de cette année dégage un exercice bénéficiaire de 10 629,59 €

4. Rapport des réviseurs aux comptes (annexe 8)

Conformément au mandat que leur a donné l'Assemblée Générale du 04 Juin 2016, Mr WIRA Laurent et Mr WENTZINGER Thierry ont révisés les comptes.

Ils soulignent l'excellente qualité et clarté financière de la part d'un bénévole et remercient Mr Le trésorier pour sa disponibilité et le travail fourni.

Les réviseurs proposent à l'Assemblée de voter favorablement les rapports présentés, de donner quitus au trésorier et au comité directeur d'affecter le résultat au projet sportif.

5. Vote d'approbation des comptes valant quitus de gestion au Comité Directeur

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité pour donner quitus au Comité Directeur

6. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats (+ 10 630 €) au projet sportif.

7. Présentation et approbation des budgets

7.1 Présentation et approbation du révisé du budget prévisionnel 2017 (annexe 9)

Le Comité Directeur du CD 68 propose un budget révisé, prévu en équilibre à 127 916 €

Approuvé à l'unanimité.

7.2 Présentation et approbation du budget prévisionnel 2018 / Cotisations clubs (annexe 10) :

Mr le Trésorier nous fait une rapide présentation sur ce budget qui n'appelle pas de remarques particulières.

La cotisation club est reconduite à l'identique.

Budget prévisionnel :

Version basse : 116 946 €

Version haute : 124 746 €

Approuvé à l'unanimité



8. Présentation des décisions issues de l'Assemblée Générale Fédérale (annexe 11 et 12)

La présentation est faite à l'aide du diaporama fédéral ainsi que des différents diaporamas spécifiques.

Suspension de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

9. Assemblée Générale Extraordinaire

Mise en conformité avec les textes votés lors de la dernière Assemblée Générale Fédérale : modification du règlement.

Comme suite aux modifications de statuts de la FFJDA, les organismes territoriaux Délégués doivent procéder à des modifications de statuts pour être en conformité avec les textes fédéraux.

Rappel des conditions de Quorum (Article 28 des statuts)

« L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si le tiers au moins des membres représentant la moitié des voix sont présents.

Lors de ces Assemblées, les décisions de modifier les statuts doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents représentant au moins les deux tiers des voix. »

Nombre total des clubs dans le Haut-Rhin : 59 soit 1980 voix

Nombre de clubs présents ou représentés : 32 soit 1000 voix

Les voix se répartissent de la façon suivante :

26 Présidents de club représentant 495 voix sur 990 possibles

27 enseignants représentant 505 voix sur 990 possibles

Soit un total de 1000 voix sur 1980 possibles

Quorums :

Rappel des quorums statutaires :

Assemblée Générale Ordinaire : le tiers des membres présents ou représentés (Article 7 des statuts)

Assemblée Générale Extraordinaire : le tiers des membres présents ou représentés (Article 28)

Les quorums à atteindre sont de :

Assemblée Générale Ordinaire : 20 clubs représentant 660 voix

Assemblée Générale Extraordinaire : 20 clubs représentant 660 voix



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Secrétariat Général

En conséquence, les quorums étant atteints, les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires Départementales pourront valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé par convocation.

Modifications des statuts du CD 68 (annexe 13)

Mise en conformité avec les textes votés lors de la dernière Assemblée Générale.

La proposition est présentée par le Président Jean-Luc CARDOSO, elle concerne le point 8.2 et 8.3 du règlement intérieur fédéral.

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour la modification proposée.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et réouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

10. Modification du règlement intérieur

Mise en conformité avec les textes votés lors de la dernière Assemblée Générale Fédérale : modification du règlement.

Ce point est inscrit systématiquement à l'ordre du jour dans l'éventualité d'une modification nécessaire.

11. Élections

Nota : ce point est systématiquement mis à l'ordre du jour.

Il n'est pas nécessaire de pourvoir à un remplacement de membre.

Le Président propose que nous passions au point suivant de l'ordre du jour.

12. Désignation des réviseurs aux comptes

Candidats :

Mr WIRA Laurent

Mr WENTZINGER Thierry

Mr le Président soumet les candidatures aux voix.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

13. Autres questions portées à l'ordre du jour

Aucune question n'a été portée à l'ordre du jour, le président propose que nous passions au point suivant.



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Secrétariat Général

14. Informations diverses

Le certificat médical devra dorénavant dater de moins de 3 ans, avec toujours la mention de la pratique du judo en compétition.

15. Questions diverses

Mr BERKATI salue le travail fait par Nicole SCHNOEBELEN et soulève le fait que la responsable de la classe départementale ait une rémunération très basse par rapport au travail fourni.

Mr BERKATI s'interroge sur le fonctionnement du CD 68 et il souhaiterait que le CD 68 mutualise les moyens entre les clubs.

16. Intervention des invités

Mr BIHL, vice-président du conseil départemental :

Mr BIHL souligne que Kaysersberg a été sélectionné et passera à la télévision pour l'élection du plus beau village de France.

Il rappelle l'importance des associations et clubs pour les jeunes en leur apprenant les valeurs.

Le Conseil Départemental reste un partenaire privilégié du CD68.

Actuellement 48 clubs bénéficient de subventions et il rappelle aux clubs qui n'en bénéficient pas encore, d'en faire la demande.

Il invite les responsables de clubs à participer à « RSA et bénévolat ».

Pour terminer Mr BIHL remercie les clubs, l'ensemble des bénévoles ainsi que les membres du CD68 pour toutes les actions engagées.

Mr MEYER, représentant Mr BOOTZ (président) du CD Olympique et Sportif :

Mr MEYER rappelle que le département du Haut Rhin a un Conseil des Sports.

Le CNDS dans le Haut-Rhin est stable avec une légère augmentation au niveau des comités départementaux.

Il rappelle aussi que très peu de demandes de récompenses sont faites par le Judo auprès de Jeunesse et Sports.

Mr DUVERGEY, Président de la Ligue Grand Est Judo :

Mr DUVERGEY rappelle que cela fait maintenant 1 an que la Ligue Grand Est de Judo a été créée. Une harmonisation des différents fonctionnements a été mise en place en prenant le meilleur de chaque bassin.

Deux conférences des Présidents ont déjà eu lieu, d'où ressortent une volonté de mettre en avant le judo.





COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Secrétariat Général

La Ligue Grand Est a deux grands axes de travail :

- le développement des licences
- la formation des enseignants

Pour terminer, Mr DUVERGEY nous informe qu'une réflexion sera faite sur la mise en place et le fonctionnement des structures de Haut Niveau ainsi que son développement afin de garder un maximum d'athlètes de Haut Niveau dans la région Grand Est.

Nathalie SCHULER
Secrétaire Générale du CD68